ASSOCIATION COOPERATIVES JUSTICE REINSERTION

S'ORGANISER, PROPOSER, AGIR, PROGRESSER

ET

RENCONTRES SOCIALES

Jean-Philippe Milésy, Délégué

Projet de réseau de coopératives de gestion des établissements pénitentiaires et d'appui à la réinsertion

Nom provisoire : Groupe Coopératif SOLIDARITE GESTION INSERTION (SGI)

PREAMBULE

Les Coopératives d'intervention, d'entraide et d'appui à la réinsertion

L'ESS est déjà largement présente dans le champ prévention/détention/réinsertion/prise en charge médico-social (associations intervenant dans les prisons, accompagnant ou accueillant des détenus en fin de peine, ou sortis en grande difficulté, structures agissant dans la prévention). La revendication de l'ESS à élargir ses modes d'intervention est fondée sur cette expérience. Elle s'appuie sur ses valeurs et principes qui font qu'elle ne peut envisager l'exploitation au profit d'intérêts commerciaux, tant des détenus que de leur travail, mais plus largement d'une fonction régalienne qui ne doit pas se trouver « privatisée ».

Le projet de Coopératives ne fait que créer un maillon entre l'action des associations avant ou après la détention et une réponse coopérative aux divers « marchés » générés par l'activité carcérale. Cela permettrait une cohérence des démarches et la réaffectation des résultats de l'activité aux actions de réinsertion des détenus, de soutien à leurs familles.

Malgré des situations « présentables », la cantine, la restauration, l'accès à l'éducation, à la formation, comme à la culture, l'exercice d'un droit au travail, la santé des détenus sont autant de points noirs dans la vie quotidienne des détenus, et celle des établissements. Ces tâches tout comme les travaux, l'entretien et la maintenance font l'objet de « marchés ».
Les coopératives, les groupements d'ESS, peuvent mobiliser et coordonner différents acteurs d'Economie sociale (coopératifs, associatifs ou mutualistes) en mesure de répondre à tout ou partie des appels d'offres et marchés de l'AP.
Les valeurs de coopération et de solidarité qui marquent leurs interventions, constituent un facteur favorable à la resocialisation d'une bonne part de la population détenue.

Enfin, les principes de l'ESS permettent une affectation des résultats à l'amélioration des services rendus, aux actions d'accompagnement et de réinsertion. A l'inverse, la nécessité pour les interlocuteurs actuels, qui relèvent très souvent de grandes sociétés financières, de dégager des profits pour leurs actionnaires pèse sur la qualité et le coût de leurs interventions.
Une de ces sociétés a pu afficher comme source essentielle de ses bénéfices dans les dernières années la gestion de prisons privées aux Etats-Unis. L'américanisation de notre société emportera-t-elle des situations analogues ?
La démarche coopérative constitue donc une réponse « utile » tant en termes d'efficacité économique que de qualité sociale dans une société qui pourrait regarder autrement ses prisons. ■

Jean-Philippe Milésy

1
BÂTIR GLOBAL AGIR LOCAL

S'ORGANISER

Après une longue période de réflexion et de conception, puis de rencontres avec les acteurs de l'économie sociale, des entrepreneurs sociaux, avec les acteurs de la prévention et de la réinsertion sociale et professionnelle, des syndicats, des acteurs de la santé, des personnalités, des responsables impliqués dans la question de l'enfermement en France, des élus et des responsables de l'administration, nous sommes en mesure de vous annoncer la création dans les jours prochains de l'association de préfiguration qui nous permettra de nous réunir toutes et tous pour fonder les deux projets consubstantiels : la structure nationale en charge de développer les coopératives de gestion économique, d'entraide et de réinsertion dans les établissements pénitentiaires, la Confédération Nationale des Associations et Familles de Détenus, qui sera également ouverte aux acteurs et aux représentants des autres structures d'enfermement : services psychiatriques, centres de rétention.

Différents événements, différentes réalités nous ont conduits à bâtir un système global qui permette à chacun d'agir local tout en participant au projet global, en sauvegardant son identité, sa culture, son histoire, sa praxis : le passage de la notion de demande de subventions à celle d'appel à projet, qui s'annonce ravageur pour nombre de structures ; l'éparpillement et la fragmentation des initiatives sur le territoire national ; la difficulté à organiser les missions, la présence sur le territoire, afin que nul individu, nulle famille ne soit oubliés ou délaissés et aient droit à un traitement à égalité, dans le cadre de la Solidarité nationale et non seulement de la charité nationale ; la transformation des activités des associations en prestations, voulue par les financeurs publics ; la faible représentation d'un modèle économique alternatif, dû essentiellement à sa faible structuration en modèle national par rapport au modèle classique ; la faible interaction entre les métiers, les savoirs, les connaissances, les expertises et les réseaux, qu'il convient désormais d'organiser, de fédérer et de mettre en mouvement. C'est là tout l'enjeu.

Les établissements pénitentiaires nous offrent un terrain expérimental exceptionnel, en ce qu'ils sont tout à la fois une activité régalienne de l'Etat, des lieux d'accueil de publics dont nous avons traditionnellement la charge en amont, durant l'incarcération, et en aval dans l'accompagnement et la réinsertion, et un projet global pour la société tout entière. Mais c'est encore plus que cela : l'opportunité qui nous est offerte de faire la démonstration que le modèle de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social peut aussi se substituer à des entreprises de l'économie classique dans les métiers de la gestion, de la restauration, des achats, de la formation, de l'animation, du travail, de la maintenance, des réparations, de l'entretien, de la buanderie, autant d'activités économiques que nous pouvons assumer aussi. Nous avons plusieurs atouts pour cela : pas d'actionnaires à servir, la méthode du consensus dans les décisions, qu'elles engagent la stratégie ou le quotidien, le principe un homme une voix, la souplesse, l'adaptabilité et la réactivité de nos organisations, la connaissance du secteur, et, enfin, nos valeurs et nos principes : mettre les moyens au service de la personne et non l'inverse.

PROPOSER

De ces nombreuses rencontres, nous avons tiré le modèle que nous vous proposons ci-après. Il y a plusieurs niveaux de lecture de l'organisation générale, plusieurs points d'entrée, selon le sujet abordé. Naturellement, tout modèle est par définition toujours à améliorer. Aussi, nous proposons de livrer une maison vide, qu'il conviendra ensuite de meubler, d'aménager, chacun devant y trouver sa place. S'agissant d'une maison mutualiste, chacun y apportera son savoir-faire, ses compétences, ses moyens, ses projets, sa culture, son histoire, son modèle de développement. Rien n'est imposé par un quelconque pouvoir qui viendrait d'en haut, rien n'est ficelé, défini et figé. Nous avons à faire vivre cette maison, ouverte à toutes les volontés, à toutes les opportunités, à toutes les spécialités, à tous les élus, à tous les représentants des corps intermédiaires et aux administrations. Cette démarche est inédite en France, elle n'a jamais été proposée. En cela, elle est génératrice de dynamisme, de savoir-faire et de talents. Chacun doit trouver sa place, chacun est indispensable, loin de toutes considérations autres que les valeurs et les principes qui nous unissent : réussir l'homme et la société par la mutualisation et la coopération grâce aux deux outils les plus précieux et les plus essentiels que nous mettons en œuvre : l'économie sociale et solidaire et l'éducation populaire en direction des adultes, afin qu'ils puissent tous, individuellement et collectivement, se réapproprier leurs vies et l'enseigner ensuite à leurs enfants. Notre idéal va à une société apaisée, respectueuse, où toute organisation sera pensée en fonction de l'homme et non pas du profit qu'on peut en tirer. Notre idéal politique nous dépasse dès lors que nous mettons en œuvre les outils pour atteindre cette vision de la société que nous partageons. De part nos métiers, nos savoirs et nos compétences, nous savons identifier l'ennemi qui détruirait nos constructions : le dogmatisme, en ce que tout ce qui serait catégorique et sentencieux ne pourrait que conduire à la désagrégation ; la quête du pouvoir qui conduit en règle générale à une forme plus ou moins achevée de dictature, d'un pouvoir absolu et arbitraire entre les mains d'un chef ; les querelles de personnes qui détruisent la cohésion et l'unité ; la recherche pathologique du gain, au-delà de la nécessité, qui devient un objectif en soi ; enfin, la perte des

repères, du cadre et des règles qui fondent l'organisation. En cela, une organisation capitaliste est plus simple à gérer puisqu'elle soumet les hommes à ces travers sans que personne n'ait la possibilité d'agir dessus, dans la mesure où ces travers constituent ce modèle. Nous avons donc une triple responsabilité : faire la démonstration que notre modèle peut se substituer à l'autre, en apportant d'évidentes et réelles plus-values, faire la démonstration qu'il est pérenne, et faire la démonstration qu'il é une action sur la société et le bien-être des citoyens.

AGIR

Une fois rassemblés, structurés, organisés, et fédérés, nous pourrons agir pour le bien commun, pour le développement de nos organisations respectives et pour les citoyens, individuellement et collectivement. Ces actions sont nombreuses et variées, s'inscrivent dans le court et le long terme, et requièrent des compétences multiples qui, mises en synergie, deviendront une arme puissante pour la réalisation des différentes missions, pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes, de nouveaux projets. A notre époque, seul un grand système permet d'agir tout en préservant l'identité des structures qui constituent l'organisation générale. Hors cette organisation, le temps consacré à la recherche de moyens prendra rapidement le pas sur les missions elles-mêmes, avec les conséquences que nous savons sur la pérennité et la qualité. De surcroit, c'est cette situation qui met les structures en état de sujétion par rapport aux financiers institutionnels, qui les utilisent alors comme des supplétifs en les obligeant bien souvent à perdre leur âme et à transformer la gouvernance et même la méthodologie. Rejoindre la structure nationale en charge de développer les coopératives et rejoindre la Confédération sera paradoxalement le gage d'une plus grande indépendance et d'une plus grande solidité, justement du fait de la mutualisation d'un certain nombre de moyens : appels à projet complexes, couverture nationale pour telle ou telle activité, relations avec le Conseil de l'Europe, avec d'autres partenaires, champs juridique, administratif et comptable...

PROGRESSER

Dans un monde rendu chaotique par une crise qui ne dit pas son nom, dont on ne connait ni le contours ni l'issue, il devient de plus en plus urgent de s'unir, de se rassembler, de se fédérer afin d'offrir à la société des solutions pérennes pour l'avènement d'un nouveau fonctionnement, qui ne soit plus fondé sur l'accumulation de biens et de richesses, dont on sait qu'il laisse de plus en plus de personnes et de familles sur le bas-côté, mais au contraire fondé sur l'être humain en tant que seule véritable richesse. Dans certaines cultures, on dit que lorsqu'un Ancien meurt, c'est une bibliothèque qui disparait. Pour autant, nous ne pouvons plus nous contenter de belles déclarations d'intention et encore moins d'angélisme. Nous devons avoir un rapport clair à l'argent, à ses finalités. Autant nous ne pouvons admettre le capitalisme financier, autant nous devons nous inscrire clairement dans l'économie marchande, afin de protéger les activités non-marchandes telles que l'animation socioculturelle et citoyenne, les associations culturelles et tout ce qui se défini comme appartenant à l'économie de la gratuité. Seule l'économie sociale et solidaire peut faire cela, dans un cadre organisé et puissant, tandis que le capitalisme financier n'aura d'autre but que de faire disparaitre tout ce champs jugé inutile voire dangereux : réfléchir, rêver, c'est commencer à désobéir... Enfin, le progrès n'interviendra que si nous sommes collectivement mobilisés et que nous permettons aux citoyens de se réapproprier leurs existences, leurs lieux de vie, leur avenir. Seule l'économie sociale s'inscrit clairement et totalement dans le progrès humain et social.



Photo : DR

ASSOCIATION COOPÉRATIVES JUSTICE RÉINSERTION
A C J R

S'ORGANISER, PROPOSER, AGIR, PROGRESSER

2
S'ORGANISER PROPOSER

Dans les chapitres qui vont suivre, vous trouverez un planning de mise en œuvre détaillé, l'ensemble des propositions d'organisation pour la constitution de la structure nationale de gestion des coopératives dans les établissements pénitentiaires, pour la constitution de la Confédération, ainsi qu'un modèle pour une coopérative d'établissement. Suivront ensuite les différentes activités de ces structures. Les chiffrages interviendront dans un second temps, lorsque chaque structure participante aura déterminé son champ d'action (ou ses champs d'action) dans l'une, l'autre, ou les deux structures nationales.
Les différents éléments seront présentés sous la forme de fiches indépendantes, pour une plus grande facilité de lecture et une meilleure compréhension de ces projets qui peuvent sembler *a priori* complexes. En annexe, vous trouverez également les différentes chartes que nous proposerons de signer, ainsi que les éléments pour la rédaction des textes fondateurs, qui devront faire l'objet d'une rédaction définitive commune, ainsi qu'une proposition pour l'organisation de « L'Appel permanent ».

Nous sommes convaincus que l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social sont en phase de devenir un alter modèle économique face à un capitalisme emporté par la tourmente financière, qui a elle-même emporté tant et tant de personnes, de familles, de groupes humains à travers toute la planète. Un capitalisme financier aveugle, malade d'une addiction au jeu, à un point tel qu'il a fabriqué des logiciels mathématiques lui permettant de « gagner de l'argent en dormant »... Pour comprendre l'ampleur du désastre, il suffit de prendre conscience que tout cet argent qui s'échange à la vitesse de la lumière, toutes ces transactions financières n'ont pas leur équivalent en papier monnaie ! Tout cet argent n'existe pas, sauf pour les peuples qui renflouent les banques pour éviter l'effondrement total de la planète, des sociétés, des Etats. Ce modèle économique n'a plus rien d'humain, n'a plus rien à voir avec la raison. Les banques, les investisseurs sont là pour financer l'économie qu'on appelle à juste titre « réelle », tandis qu'elles sont engagées dans des activités de casino sur le dos des peuples et de leurs institutions. Il est donc temps que l'économie sociale et solidaire et que les entrepreneurs sociaux se regroupent, que le mouvement social dans son ensemble se fédère pour résister et imposer un nouveau modèle. Le fait d'allier économie sociale et solidaire, entrepreneuriat social et investisseurs sociaux a un sens : beaucoup d'entrepreneurs et d'investisseurs ont désormais pris conscience que la course à l'argent pouvait conduire et les conduire à l'effondrement et à la faillite si le projet d'entreprise n'était sous-tendu que par cet objectif : combien de morts et d'invalides dans ce genre d'entreprises, morts et invalides pour qui, pour quoi ?

Le « nouveau capitalisme », s'il devait exister un jour, ne pourra retomber que dans les mêmes travers : l'homme sera toujours au service de l'argent, la redistribution des richesses créées toujours profondément inégalitaire, et les services publics et universels toujours privatisés pour réaliser encore des profits. Le moment est venu d'unir nos forces, au-delà de nos divergences, de nos vaines querelles et de nos doutes, pour construire et enfin agir sur l'ensemble du champ économique et financier, social et culturel, au niveau local, territorial et national, dans tous les métiers sans exclusive. Nous appelons les investisseurs sociaux à nous rejoindre pour agir ici et maintenant, dans le cadre d'un vaste projet de reconquête et de réappropriation de l'économie par les citoyens eux-mêmes : *« il n'y a de richesse que d'homme »*. Il est temps de guérir les prédateurs financiers de la maladie de l'argent et de les neutraliser. *« On mesure l'état d'une société à l'état de ses prisons »* disait Albert Camus. *« Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons »* affirmait Victor Hugo. *« On peut réaliser des missions de service public avec les moyens du privé »* dit Jean-Marc Borello, qui ajoute : *« personne n'est jamais au bout de son histoire »*. Nous avons là les outils intellectuels et philosophiques qui nous permettront de réussir, au service de nos structures, au service des personnes et des familles, au service du pays et de l'Europe.

Pour terminer ce chapitre, nous avons souhaité vous livrer ci-après ces quelques phrases qui pourraient inspirer notre projet :
- *« Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire ! »* (Albert Einstein).
- *"Personne ne libère autrui, personne ne se libère seul, les Hommes se libèrent ensemble…par la médiation de leur commune action de transformation du monde"* (Paulo Freire *in* "Pédagogie des opprimés").
- *"Au début on dit que c'est impossible pour ne pas avoir à le tenter, et effectivement, c'est impossible car on le tente pas "* (Charles Fourrier).
- *"L'éducation populaire ce sont des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu"* (Définition québécoise).
- *« Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous ! »* (Loustalot, pendant la révolution française).
- *"Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson capturé, alors seulement vous vous apercevrez que l'argent ne se mange pas"* (Proverbe indien).

Source : http://archives.la-cen.org/spip.php?article278

3 AGIR PROGRESSER

Ce projet général va vous être présenté en deux dossiers : l'organisation coopérative et l'organisation confédération, avec pour chacune les activités et les organigrammes tels que nous les proposons. Nous irons toujours du global au local, des structures nationales aux structures locales, par commodité de lecture.

LES COOPERATIVES DE GESTION ECONOMIQUE, D'ENTRAIDE ET D'APPUI A LA REINSERTION

Il existe actuellement globalement deux modèles de gestion des établissements pénitentiaires, le modèle capitaliste par la présence d'entreprises privées dans le cadre des partenariats public privé (PPP), et le modèle administratif lorsque c'est l'administration qui gère les établissements. A noter que le modèle administratif est destiné à disparaitre à plus ou moins long terme, qu'on le déplore ou non. Les activités économiques sont nombreuses et variées. On peut les classer en deux domaines : les services généraux et les services aux personnes. Dans le cadre de ce projet, nous incluons dans les services aux personnes l'ensemble de celles et ceux qui résident et qui travaillent dans les établissements, à la grande différence des entreprises privées, bien souvent plus préoccupées de réaliser toujours plus de profits financiers que de bien-être humain. Ainsi, il convient de prendre en compte les personnes détenues, les familles, mais également les Personnels de surveillance, les médecins et les soignants, les professeurs, les formateurs, les avocats, les intervenants sociaux et culturels, les associations qui œuvrent au mieux-être des personnes détenues et des familles, les entreprises partenaires investies dans la réinsertion professionnelle.

LISTE INDICATIVE DES ACTIVITES DANS LES ETABLISSEMENTS

Les Services généraux

- Repas
- « Cantine », achats des personnes détenues
- Buanderie
- Maintenance, réparation, entretien des installations (plomberie, électricité, vitrerie, serrurerie, menuiserie...)
- Entretien des locaux
- Questions assurantielles

Les Services aux personnes détenues et aux familles

- Ateliers de production
- Activités économiques, emploi à distance
- Formation professionnelle qualifiante et diplômante
- Formation initiale et générale : lecture, écriture, arithmétique, remise à niveau
- Télévision, téléphone
- Bibliothèque, ludothèque, médiathèque
- Aide sociale aux plus démunis
- Aide à la préparation des projets de sortie
- Animation et formation autour de l'économie sociale et solidaire
- Animations socioéducatives, culturelles et citoyennes
- Sports et animations sportives
- Kiosque d'information générale tous domaines
- Accueil des familles, hébergement, transport
- Aides sociales aux familles les plus démunies

Les Services aux professionnels

- Réhabilitation des locaux dédiés aux Personnels (Chambres, salle de repos...)
- Renouvellement ou achat de matériels (photocopieuse, machine à café...)
- Aide et assistance individuelle
- Appui à la prévention du suicide
- Appui à la réinsertion
- Appui à la prise en charge des personnes détenues dans la difficulté ou dans la détresse

Note : cette liste n'est naturellement pas exhaustive, en fonction aussi des spécificités des établissements.

Longtemps, on a cantonné l'économie sociale et solidaire aux activités sanitaires et sociales, en omettant de l'inclure dans des métiers dans lesquels elle doit avoir toute sa place. On en retrouve quelques-uns dans la liste ci-dessus. Les entrepreneurs et les investisseurs sociaux doivent ouvrir la voie. Il n'existe pas de raison objective pour que l'économie sociale et solidaire ne bénéficie pas des fonds destinés à l'entretien, à la maintenance, aux repas, à la formation ou encore n'intervienne pas dans les ateliers de production, ou au niveau des achats des personnes détenues.

Pour cela, il est nécessaire et indispensable de constituer une structure nationale, qui répondra aux appels d'offre de marchés publics, lancés par l'Etat s'agissant de la gestion des établissements, ou à ceux lancés par les Collectivités territoriales s'agissant de l'accompagnement des personnes, comme le font actuellement les entreprises capitalistes en s'alliant pour pouvoir répondre à l'ensemble des tranches et des lots. Dans un second temps, il conviendra, en liaison avec les CRESS, les URSCOOP, les réseaux locaux de l'ESS, les établissements secondaires et agences des plus grands acteurs et, pourquoi pas, les Chambres consulaires, d'envoyer une mission sur-place afin d'organiser l'antenne (ou les antennes) coopératives locales au sein du (ou des) établissements pour lequel (ou lesquels) l'appel d'offre aura été lancée. La capacité de mobilisation et d'organisation des différents acteurs dans les différents métiers sera la clé de la réussite de l'implantation des antennes coopératives locales, qui reposera essentiellement sur l'engagement des acteurs de la structure nationale. Nous proposons deux modes d'organisation : soit sous la forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), soit sous la forme d'un GIE. Cette question sera débattue et tranchée lors de la première réunion des membres fondateurs. L'objectif, à terme, est de constituer un réseau couvrant l'ensemble des 194 établissements pénitentiaires, CEF et CER inclus, des centres de rétention, des Unités pour malades difficiles (UMD) et des Unités hospitalières spécialement aménagées (UHSA).

Vous trouverez ci-après l'organigramme de cette structure. Il convient de noter que cette structure a été pensée pour accueillir l'ensemble des acteurs, administrations et syndicats compris, afin d'en assurer une bonne gouvernance, en écartant tout risque d'appropriation individuelle ou au profit d'un groupe. Le principe « Une personne, une voix » s'appliquera sans réserve et la méthode du consensus s'appliquera pour toutes décisions.

Organigramme de la structure nationale et des antennes coopératives locales

La structure nationale sera constituée sous la forme soit d'un GIE, soit d'une SCIC. Nous privilégions plutôt la SCIC, dans la mesure où cette solution permet d'intégrer des Collectivités publiques.

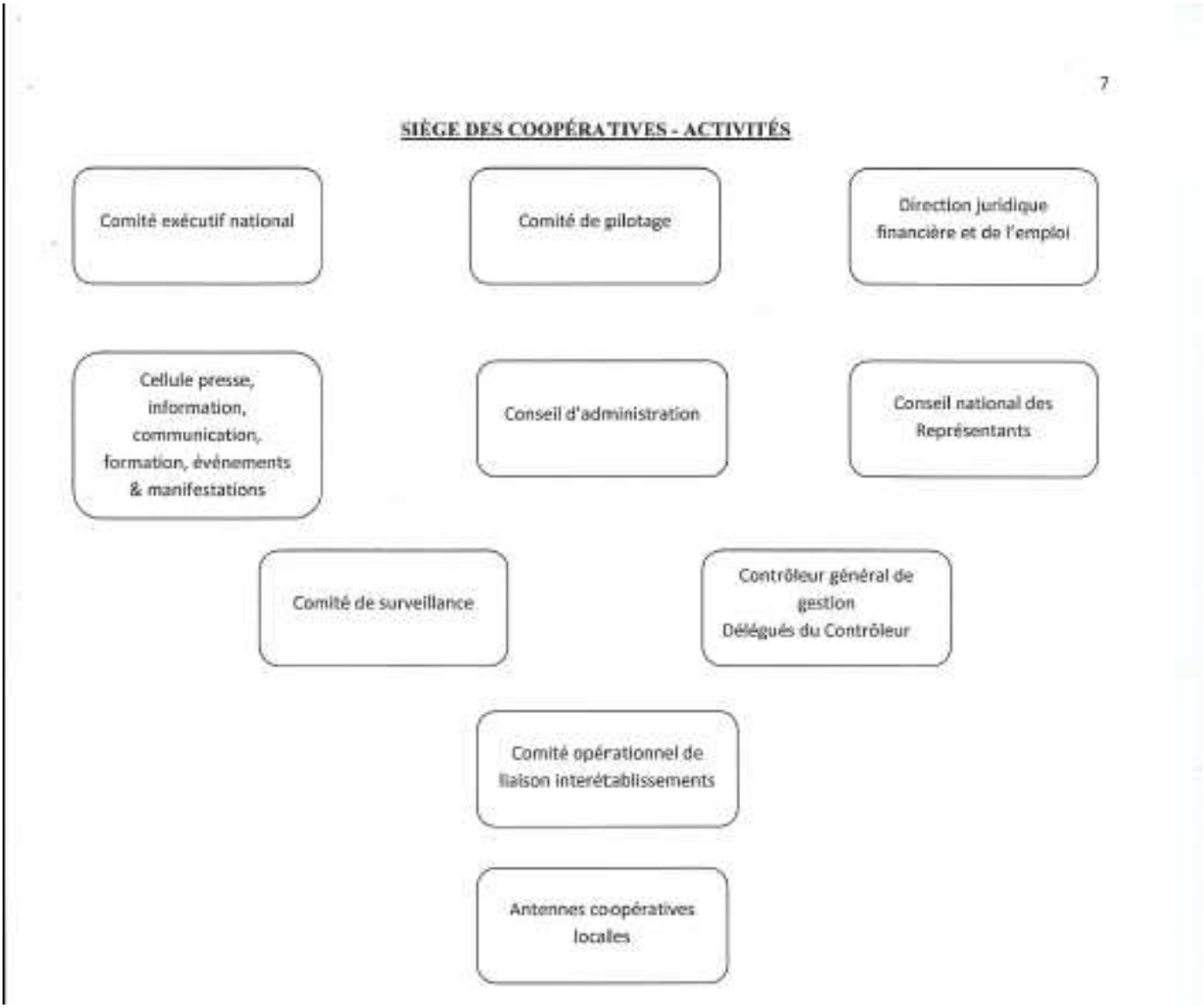
Un Comité de pilotage
Un Comité exécutif national
Une cellule presse, information, communication, formation, événements & manifestations
Une Direction juridique et financière et des Personnels
Un Conseil d'administration
Un Conseil des Représentants des Antennes coopératives locales
Un Comité de liaison
Un Comité de Surveillance
Un Contrôleur général de gestion
Des Délégués du Contrôleur général

Exemples d'activités du Siège national (opérationnelles ou à l'état de projet)

- Microfinancement de projets professionnels, techniques, commerciaux et artistiques
- Produit d'assurance pour le risque pénal et carcéral
- Réseau d'Avocats et de Conseils juridiques
- Formations @ Interne - Externe @ Partenariat
- Relations internationales
- Agence de productions artistiques et événementielles
- Création de Manifestations, d'Événements, de Spectacles, d'expositions, de conférences
- Brevets, Licences
- Magazine "CLEFS"
- "R(99)19" Association pour la Promotion de la médiation et de la Justice réparatrice

SIÈGE DES COOPÉRATIVES - ACTIVITÉS

Activités habituelles du Siège national



Activités économiques, financières et juridiques

- Veille des appels d'offre des marchés publics et des appels à projet - Constitution des dossiers - Réponses
- Mobilisation et organisation des acteurs économiques et sociaux. Constitution des coopératives locales en liaison avec les administrations et l'ensemble des acteurs (réseaux ESS, réseaux associatifs, Chambres consulaires, élus, etc.)
- Administration générale, organisation, gestion, coordination des Antennes coopératives locales
- Recherche de partenaires nationaux et internationaux. Développement de partenariats européens. Gestion des partenariats
- Contrôle la Caisse centrale des Œuvres coopératives

Concertation - Négociation - Propositions

- Relations permanentes avec l'administration pénitentiaire, les autres administrations, les élus et l'Exécutif
- Relations avec les partenaires sociaux, les acteurs, les organisations, associées ou non
- Relations internationales et avec le Conseil de l'Europe et la Commission
- Organisation de « L'Appel permanent »

Activités en liaison avec la Confédération nationale des Associations et Familles de Détenus et Retenus

- Maîtrise d'œuvre de la base de données nationale interpartenariale pour la réinsertion, l'accompagnement et le suivi des personnes et des familles jusqu'à la prise en charge médicosociale ou l'autonomisation
- Maîtrise d'œuvre de la plateforme téléphonique nationale d'appels pour les familles et les acteurs
- Maîtrise d'œuvre de la production de documents, d'ouvrage, d'étude et de statistiques

Mission et fonction des organes de gouvernance

Le Conseil d'administration Il détermine les grandes lignes d'action et suit les dossiers. Il est le garant de l'esprit et de la culture, de la cohésion et du développement

Le Comité exécutif national Il met en œuvre les grandes lignes des décisions du Conseil d'administration en élaborant les projets concrets. Il prend toutes les décisions opérationnelles

Le Comité de pilotage Il suit et gère les dossiers et informe le Comité exécutif

La cellule média-presse, information, communication, formation, événements & manifestations Elle a en charge les contacts média-presse, l'organisation des événements, rencontres, débats et du site Internet officiel

La Direction juridique et financière et des Personnels Elle prépare, suit et gère l'ensemble des dossiers. Elle a en charge la gestion des flux financiers et contrôle la Caisse centrale des Œuvres coopératives et Confédérales en liaison avec le Comité exécutif national et le Comité de pilotage, et informe régulièrement le Conseil d'administration. Le contrôleur général de gestion a un droit de regard, de contrôle et d'investigation sur l'ensemble des activités et des dossiers

La Caisse centrale des Œuvres Coopératives et Confédérales Elle gère l'ensemble des fonds et des placements. Elle est contrôlée par le Contrôleur général de gestion.

Le Conseil des Représentants des Antennes coopératives locales Il informe régulièrement le Comité exécutif national et le Comité de pilotage, il présente ses demandes, établit des rapports d'activité et d'étape pour les grands projets, il fait des propositions de développement et d'amélioration. Des représentants participent au Comité exécutif national et au Comité de pilotage

Le Comité de liaison interétablissements Il a en charge les échanges mutualistes simples entre établissements qui ne nécessitent pas de décisions des structures nationales : mise à disposition temporaire de personnels, prêt et don de matériels, etc.

Le Comité de Surveillance Il est constitué des partenaires associés ou de leurs représentants, dont les élus, l'Etat, les représentants des familles. Il vérifie que tout fonctionne correctement. Il informe le Conseil d'administration.

Le Contrôleur général de gestion Il a en charge le contrôle et la surveillance des flux et transferts financiers, de l'affectation des fonds, de la facturation des prestations, du respect des procédures et des lois en vigueur. Il contrôle la structure nationale ainsi que les antennes locales. Il informe le Comité exécutif national et Comité de pilotage. Il rédige un rapport annuel à destination du Conseil d'administration. Il exerce sa mission de manière indépendante. Il a un mandat d'une durée déterminée, renouvelable une fois.

Les Délégués du Contrôleur général Ils assistent le Contrôleur général dans ses missions

Cette organisation a été conçue pour assurer un volume d'activité proche du nombre d'établissements existants. La montée en puissance se fera sur une période d'environ cinq à dix ans. Parallèlement à ses activités, le Siège national pourra envisager un développement de projets de construction ou de réhabilitation d'infrastructures destinées à la réinsertion, à la prise en charge de publics particulièrement fragiles ayant besoin d'un accompagnement médicosocial.

Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2011

- 239 997 personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire
- 173 022 personnes suivies en milieu ouvert
- 66 975 personnes sous écrou
- 189 établissements pénitentiaires (101 maisons d'arrêt, 82 établissements pour peine, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs)
- 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- 4 établissements ouverts en 2010
- 35 121 agents dont 25 873 personnels de surveillance et 4 046 personnels des SPIP
- 2,24 milliards d'euros de budget annuel.

Source : http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/







Photos : DR

ouest france .fr

Le travail en prison : de plus en plus précaire

Faits de société mercredi 22 février 2012



Photo : Thierry Creux

Le contrôleur général des lieux de privation de libertés publie son rapport annuel. Il y déplore le gigantisme des nouvelles prisons. Il y analyse le peu de travail offert aux détenus.

L'industrialisation de la captivité. Jean-Marie Delarue s'inquiète de ce qu'il appelle l'industrialisation de la captivité. Il plaide pour des établissements de petite taille. On en construit de plus en plus vastes, loin des centres-villes. Le confort des cellules est amélioré, les contacts humains plus rares. *« Chacun, détenu ou personnel, se trouve dans une solitude accrue. »* Plus insidieux encore, les nouvelles prisons ne sont plus pensées comme des lieux de réinsertion des condamnés, mais, avant tout, comme système d'évaluation de leur dangerosité présente et future. Aujourd'hui dit-il « on condamne au nom de la morale et on surveille au nom du risque. »

Travail précaire. Essentiel pour se réinsérer, cantiner, indemniser un tant soit peu les victimes, le travail en prison est rare et mal payé. Selon le calcul du contrôle général des lieux de privation de libertés, en 2010, sur les 63 000 personnes incarcérées, moins de 30 % accédaient à une activité rémunérée. En prison, pas de contrat de travail, pas de droits sociaux similaires aux salariés, mais un « acte d'engagement » du détenu. Soit au « service général » de la prison - cuisines, nettoyage, maintenance… - soit pour le compte d'un concessionnaire, une entreprise privée qui installe des ateliers au sein même de la prison. La situation économique environnante pèse évidemment sur cette offre de travail jugée notoirement insuffisante. « Le travail en prison, quand il y en a, reste un travail précaire » affirme le rapport.

Deux euros de l'heure. Quant aux rémunérations elles sont théoriquement, pour les métiers de production, de 45 % du Smic, soit 4,15 € de l'heure. Pour le service général, elles varient de 3,04 € à 1,84 € de l'heure. Ces chiffres devraient être un minimum. En réalité notent les contrôleurs, ce sont des maximums. Et dans la pratique, le salaire moyen mensuel varie d'un établissement à l'autre. Ici, au service général il s'élève à 244 €, ailleurs à 187 €. Les écarts sont tout aussi importants dans les ateliers de production.

Les fouilles humiliantes. Le rôle de la fouille des détenus est de dénicher des objets et des substances interdites provenant de l'extérieur (parloirs). Elle est aussi de dissuader et de maintenir l'ordre et la sécurité en prison. Depuis la loi pénitentiaire de 2009, elles sont officiellement très encadrées. Elles ne doivent pas être systématiques, humiliantes, dégradantes, notamment la fouille corporelle à nu du détenu. Dans les faits, constatent les contrôleurs, depuis le vote de la loi, « aucune évolution ». Statu quo.

Rue89

Prix de la cantine en prison : des « Fouquet's carcéraux » ?

Par Victor Guilbert | 2 avril 2012

Une révolution pour le quotidien des 66.445 détenus des prisons françaises : l'administration pénitentiaire a figé depuis dimanche le tarif de 200 produits d'usage fréquent vendus dans les cantines. Les prisons de Rhône-Alpes sont les premières à appliquer la mesure. Cette amélioration pour les détenus réclamée par les associations et évoquée dans des rapports publics, est vivement critiquée par des syndicats de surveillants, pour qui les prisons deviendraient des « Fouquet's ».



Photo : DR

Dans le langage carcéral, la « cantine » n'est pas le lieu de restauration mais le magasin interne, où les détenus peuvent acheter ou commander des produits alimentaires, des journaux, du tabac ou encore des vêtements. Ce qui a tout d'un commerce en milieu carcéral n'est pourtant pas soumis aux lois du marché. C'était un véritable racket institutionnel. Ces boutiques, dont la gestion est souvent sous-traitée, profitait d'une situation de monopole. Elles n'ont aucune concurrence alors qu'elles ont des « clients » par centaines. On ne reproche pas à l'administration pénitentiaire d'être malhonnête mais d'être incompétente. Les produits étaient achetés dans les boutiques les plus proches à des tarifs excessifs. Ils ne profitaient pas de prix de gros. Les détenus n'avaient pas d'autre alternative que de payer le prix fort.

Grand écart tarifaire

La fixation des tarifs des 200 produits les plus achetés doit justement compenser cet abus. L'administration pénitentiaire a signé un accord cadre national qui rentre progressivement en action dans les 191 prisons françaises. C'était le cas ce week-end dans les prisons de la région Rhône-Alpes.

Les prix ont été indexés à la moyenne des tarifs les plus bas des différents établissements pénitentiaire afin d'éradiquer la disparité des prix d'une « taule » à l'autre, second effet pervers de ce commerce carcéral. Jean-Luc (nom d'emprunt) est actuellement détenu à Varces, près de Grenoble, mais il a connu d'autres prisons. Il témoigne par l'intermédiaire de son avocat : *« Un savon coûtait 2 euros à la maison d'arrêt de Corbas contre 90 centimes à la prison de Varces. Il y a certains produits du quotidien dont le prix varie du simple au triple d'une taule à l'autre comme le papier hygiénique ou les boites de sardines. »* Cet écart des prix a été signalé à de multiples reprises par les associations militantes. Un rapport de la cour des comptes de 2010 évoque même « la nécessité d'une remise en ordre ». C'est ce texte qui est d'ailleurs à l'origine de cette réforme.

« Un somptueux cadeau » ?

Si la semaine dernière encore, le tarif des cantines avait de quoi indigner les détenus et les militants associatifs, ce sont désormais les syndicats de surveillants qui se soulèvent contre ce qu'ils appellent un « somptueux cadeau ». Inévitablement, les prix fixés par l'administration pénitentiaire ne correspondent pas toujours à ceux des entreprises sous-traitantes ou des fournisseurs. A titre d'exemple, le lot de quatre piles LR6 doit désormais être commercialisé 22 centimes d'euros, 1,10€ pour la livre de beurre demi-sel et 1,22€ le pot de 400 grammes de Nutella. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente aux détenus doit être prise en charge par l'administration carcérale. C'est le principal point d'échauffement des syndicats de surveillants, à l'image de Pascal Rossignol, secrétaire général de l'UFAP Rhône-Alpes, majoritaire : *« C'est l'argent du contribuable qui vient compenser les bénéfices que se font les entreprises privées sur les cantines. A l'inverse, les restrictions budgétaires nous sont systématiquement opposées pour l'évolution de nos statuts. Le budget d'amélioration des conditions de travail a été divisé par deux à la maison d'arrêt de Corbas. Cette mesure veut préserver le pouvoir d'achat des détenus alors que dehors, les citoyens n'ont pas ce droit là. »* A l'extérieur, le pouvoir d'achat n'est cependant pas le même qu'en prison. En 2010, date des derniers relevés disponibles, seul 24% des détenus avaient accès à un travail en milieu pénitentiaire et la rémunération moyenne était de 318€ par mois.

« Fouquet's carcéraux »

Pour l'UFAP, les critiques se portent donc davantage sur le financement que sur le principe général de cette réforme carcérale. Ce n'est pas le cas de FO Pénitentiaire qui fait circuler un tract en salle de repos des surveillants de Corbas, Bourg-en-Bresse et Varces depuis plusieurs semaines. Le secrétaire général adjoint signataire du prospectus s'en prend

directement à l'administration pénitentiaire, en tenant des propos salés à l'encontre des détenus : *« Honte à ces décisionnaires de notre administration, qui une fois de plus, nous montrent leur vrai visage en mettant en place une tarification de cantine nationale à un prix défiant toute concurrence pour les crapules, qui remplissent nos détentions.*
A l'heure de la lutte contre la récidive, dada du gouvernement, tout est fait à travers cette mesure pour conforter la voyoucratie et l'école du crime ! Comment voulez vous que ces individus fassent l'effort d'une éventuelle réinsertion sociale ? Nos prisons sont devenues des Fouquet's carcéraux. » Autant de réactions syndicales qui ne sont pas restées longtemps sans riposte. L'association Robin des Lois envisage de porter plainte contre FO Pénitentiaire. De son côté, l'Observatoire international des prisons (OIP), association d'origine lyonnaise devenue baromètre des lieux de détention à travers le monde, a envoyé un courrier le 24 février dernier à Michel Mercier, Ministre de la Justice pour solliciter des mesures disciplinaires : *« Afin de mettre un terme à ce qui relève de pratiques injurieuses malheureusement fréquentes de la part de certains syndicats pénitentiaires, il appartient à vos services de veiller au respect du code de déontologie du service public pénitentiaire ».* Plus largement, si la liberté d'expression et la liberté syndicale constituent des droits fondamentaux garantis par la constitution et qu'il convient de protéger, l'article 10 de la déclaration universelle des droits de l'Homme les limite notamment à « la protection de la réputation ou des droits d'autrui ». » L'administration pénitentiaire ne porte pas grand intérêt à cette grogne syndicale qu'elle qualifie de « feuille de choux » et préfère répondre sur le fond de cette réforme par la voix de Francis Le Gallou, sous-directeur de l'organisation et du fonctionnement pénitentiaire : *« Le budget de l'Administration Pénitentiaire n'est pas directement impacté par cette mesure. L'équilibre de trésorerie est assuré par les recettes du travail pénitentiaire. En 2011, les dépenses de cantine représentaient 93 millions d'euros contre 94 millions de recettes. C'est seulement si l'équilibre n'est pas atteint que l'administration pénitentiaire va renflouer ».*

Un système carcéral « à deux vitesses »

Dernier hic de cette mesure déjà controversée. Elle ne s'applique pour l'instant qu'aux 132 établissements pénitentiaires en gestion publique sur les 191 prisons françaises, confirmant ainsi la mise en garde d'un second rapport de la cour des comptes datant de 2011 et qui soulignait « le risque de voir s'installer un système à deux vitesses, avec des prisons de première et d'autres de deuxième classe ». Les détenus des 59 établissements en gestion déléguée ou en partenariat public privé (PPP), où les prix sont pourtant 10% à 15% plus chers, devront encore mettre la main à la poche un an ou deux, le temps que l'administration pénitentiaire renégocie les contrats qui les lient aux gestionnaires privés (Sodexo, Elior, Compass, entre autres). Selon Pascal Rossignol de l'UFAP : *« L'Etat se désengage de ses missions par manque d'argent. L'exception tarifaire des cantines en gestion privée n'est qu'un seul des points noirs de cette privatisation progressive de tous les services ».* La tendance à la privatisation des services carcéraux est une nouvelle fois mise en avant. Si l'Etat conserve ses fonctions régaliennes de direction, de surveillance et de greffes, les autres services, blanchisserie, restauration, transport et maintenance, n'échappent pas à la tendance des partenariats public-privé. Syndicats et militants associatifs trouvent ici un point d'accord. Pour Elsa Dujourdy de l'OIP, *« le choix de la privatisation pose de sérieux problèmes. Avant, l'accueil des familles pour les parloirs était géré par le milieu associatif, ce qui n'avait pas de coût. Désormais c'est en gestion privée. Le lien social se restreint alors que les familles ont souvent besoin de conseils juridiques et de soutien. »*

Des prisons cotées en bourse

L'intervention du privé est censée permettre de réduire les coûts de détention et d'améliorer la vie quotidienne. Mais la modernité des nouveaux établissements pénitentiaires a déjà subi quelques revers : déshumanisation des relations, augmentation des agressions de surveillants, durée des trajets décuplée pour les familles de détenus… Quant aux économies, l'avantage de la privatisation est atténué lorsqu'on y ajoute le coût des constructions. La dérive à l'américaine des prisons cotées en Bourse, on n'y va pas, on y court. C'est dans ce contexte que l'Assemblée nationale a adopté le 29 février dernier une loi de programmation de 25.000 places supplémentaires dont la plus grande partie devrait être en gestion privée pour un coût de 16 milliards d'euros. Alors que la cour des comptes divise le budget par deux si le programme était réalisé sur des fonds publics.



Photo : DR



Illustration : DR

CONCLUSION

S'ORGANISER, PROPOSER, AGIR, PROGRESSER

Plus encore que se substituer aux prestataires actuels, l'objectif est de devenir un véritable partenaire de l'administration pénitentiaire et, au-delà, des administrations qui ont en charge l'enfermement de citoyens : centres de rétention, établissements pour mineurs, hôpitaux psychiatriques. Ces administrations, s'agissant des personnes qu'elles ont en charge, ont généralement deux missions : la garde et la réinsertion (ou le retour à la société), à l'exception notable pour le moment des centres de rétention. Il y a là un défi à relever pour la dignité humaine et celle de toute la société française. Ces dix dernières années ont marqué un net durcissement de la garde et une très sensible diminution des moyens de toute nature mis en œuvre pour la réinsertion ou le retour à la société. Plus qu'un échec, c'est un désastre humain, républicain et démocratique pour une société avancée, sans même parler du scandale de la gabegie financière qu'une telle idéologie à entraîné. L'éparpillement des forces économiques et sociales, l'illusion économique dont nous vivons les derniers soubresauts a fini de désarticuler tout le système de solidarité, d'éducation populaire et d'accompagnement social vers l'autonomisation ou la prise en charge médicosociale des personnes et des familles. Au-delà des discours, des débats, des colloques et des rapports, les outils que nous proposons sont de nature à passer enfin aux travaux pratiques et concrets, à l'échelle du territoire national. En effet, si nous réussissons ce modèle économique, il en préfigurera d'autres : la restauration scolaire, hospitalière et dans les Maisons de retraite, mais aussi la gestion de ces établissements. Une opération gagnants-gagnants-gagnants : des économies d'échelle seront réalisées, la mutualisation permettra une meilleure répartition des coûts sur les usagers en fonction de leurs moyens, les citoyens et les élus se réapproprient la richesse patrimoniale publique.

Documents en annexe :

- Modèles de chartes
- Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue en France - Avril 2012
- Les chiffres-clés de l'administration pénitentiaire - Année 2011
- La gestion déléguée des établissements pénitentiaires - 2002-2011
- Circulaire relative à l'optimisation de l'organigramme du Siège des Directions interrégionales des services pénitentiaires - Septembre 2007
- Prisons : l'administration pénitentiaire ne doit plus cacher les chiffres par Pierre-Victor Tournier, Démographe

Vous souhaitez des renseignements, des précisions, une rencontre, vous investir :

Contacts :

Coordination générale des projets :
RENCONTRES SOCIALES
Jean-Philippe Milésy
milesy@rencontres-sociales.org
: 06 85 56 38 58

Informations, association de préfiguration :
ACJR
Hervé Bompard-Eidelman
herve.bompard@hotmail.fr
: 07 77 03 00 07